

**MAIRIE DE BUELLAS**  
**DEPARTEMENT DE L'AIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D2025 09 22 023**

Nombre de conseillers :

En exercice 16

Présents 13

Pouvoirs 1

Votants 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de septembre à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Séverine RODET Justine JAMBON Lydia LEO Amélie RAPHAEL

Pouvoirs : Rémi BOZONNET à Yves GALIEGUE

Absents et excusés : Lydia LEO et Ludivine GONNET

Secrétaire de séance : Patrice REVOL

**OBJET : Autorisation lancement l'analyse des résultats de l'application du Plan Local d'Urbanisme**

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L.153-27,

VU la délibération numéro D20171204001 approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

Il est rappelé que « six ans au plus après que la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme [...] le conseil municipal procède à une analyse des résultats de l'application du plan, au regard des objectifs visés à l'article L.101-2 [...]. L'analyse des résultats donne lieu à une délibération de ce même organe après que celui-ci a sollicité l'avis des communes membres [...] sur l'opportunité de réviser ce plan. ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à lancer l'analyse des résultats de l'application du Plan Local.**

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 22 septembre 2025

Michel CHANEL - Maire